Indorama Ventures Public Company Limited

Contrôle interne de l'information et utilisation de la politique d'information à l'intérieur de l’entreprise

(Approuvé par le Conseil d'Administration du No.1/2009 en date du 29 septembre 2009)

LA POLITIQUE SUR LE CONTRÔLE DE L'INFORMATION INTERNE DE L'ENTREPRISE ET L'UTILISATION DES INFORMATIONS PRIVILEGIEES

La Politique sur le contrôle de l'information interne et l'utilisation des informations privilégiées de la Société:

1) Tous les administrateurs, les dirigeants, le personnel et les employés de la Société devront conserver la confidentialité de toutes les informations de la Société, sauf dans le cadre de l'exploitation des activités de la société.

2) Tous les administrateurs, les dirigeants, le personnel et les employés de la Société ne devront pas divulguer d'informations confidentielles de la Société dans le but de rechercher des avantage pour soi-même ou pour d'autres personnes, directement ou indirectement, peu importe si oui ou non une telle prestation doit être reçue.

3) Tous les administrateurs, les dirigeants, le personnel et les employés de la Société ne devront pas vendre, acheter, transférer ou prendre l'assignement de titres de la Société en utilisant les informations privilégiées et confidentielles de la société et / ou de conclure des transactions à l'aide d'informations confidentielles et / ou interne de la Société d'une manière qui pourrait peut-être causer des dommages à la Société soit directement, soit indirectement. Cette disposition s'applique également aux conjoints et enfants mineurs des administrateurs, des dirigeants, du personnel et des employés de l'entreprise. Les contrevenants aux règlements seront jugés comme ayant commis une grave infraction.

Après que les actions de la Société aient été inscrites à la Bourse de Thaïlande ("SET"), les administrateurs, dirigeants gestionnaires, personne responsable de l'exploitation, commissaire aux comptes, salariés ou employés achat ou de vente de l'entreprise, offrent d'acheter ou de vendre ou d'inviter toute autre personne à acheter, à vendre ou offrir d'acheter ou de vendre les actions de la Société de manière à profiter d'autres personnes en utilisant une information interne en matière de changements dans les prix des actions de la Société qui n'ont pas encore été divulgués au public et information à laquelle il a accès en vertu de son bureau ou de sa position, et si oui ou non tel acte est fait pour son propre profit ou au profit d'une autre personne, ou de divulguer de tels renseignements afin de recevoir la considération de la personne qui s'engage dans les actes précités, cette personne est responsable en vertu des lois applicables en rapport au délit d'initié à la suite de cette contravention.

Dans le cas où les administrateurs, dirigeants, gestionnaires, personne responsable de l'exploitation, commissaire aux comptes de la Société acquièrent ou disposent des actions ou d'autres titres (le cas échéant) de la Société, ces personnes doivent signaler de telles acquisitions ou cessions à la SEC dans le temps impartit par la loi SEC B.E. 2535. Ledit acquérir devra inclure les actions de portefeuille et autres titres (le cas échéant) de son conjoint et enfants mineurs de titres de la Société.